



MAIRIE
DE

VOLONNE

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250318-DCM_02_250318-DE

Le xx mars 2025

CONDITIONS D'UTILISATION DU TERRAIN DE TENNIS/PICKLEBALL DE VOLONNE

En attendant la rénovation du court de tennis/pickleball, la mairie de Volonne autorise son accès aux joueurs volonnais et à leurs invités.

La clef est à retirer /déposer par le joueur domicilié à Volonne à l'accueil mairie (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h), à raison de 5 Euros la séance.

Un registre sera tenu pour permettre de suivre le prêt / la restitution de la clef.

Pour l'utilisation du court les jours de fermeture de l'accueil mairie, vous pouvez contacter M. FERRIGNO au 06.42.49.55.78.

Il est rappelé que :

- Toute personne pénétrant dans l'enceinte grillagée devra être équipée de chaussures de tennis.
- Les enfants doivent être accompagnés par un adulte.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte.
- Après utilisation, le court doit impérativement être laissé en parfait état de propreté et refermé à clef. La clef doit être obligatoirement rendue.

Le terrain est réservé par l'association HPV tous les mercredis et dimanches de 16h30 à 18h30.

Tout joueur peut utiliser le court – s'il est disponible – pendant une durée de trois quarts d'heure. Au-delà, il a l'autorisation de continuer à l'utiliser si aucun autre joueur ne se présente.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT

dcm 02/250310 du 18 mars 2025

Mairie de Volonne

1 Place Charles de GAULLE • 04290 VOLONNE

Tél. 04 92 64 07 57 • <https://www.mairie-volonne.fr> • mairie.volonne@mairie-volonne.eu



Publié le : 17/04/2025